

SÉANCE DU 6 OCTOBRE 2020

RAPPORT AU COMITE SYNDICAL

OBJET : Constitution de la Commission d'appel d'offres du Syndicat Mixte Provence Fluviale – Election de ses membres.

Il est nécessaire de constituer la Commission d'appel d'offres de notre établissement public.

En application des articles L.1411-5 et L.1414-2 du code général des collectivités territoriales, la Commission d'appel d'offres est présidée de droit par le Président du Syndicat Mixte ou par son représentant, agissant par délégation. Elle comprend, en outre, des membres ayant voix délibérative, élus au sein de l'assemblée délibérante. Leur nombre est égal à celui prévu pour la composition de la commission de la collectivité au nombre d'habitants le plus élevé.

Ainsi, la Commission d'appel d'offres, présidée par le Président du Syndicat Mixte Provence fluviale ou son représentant, doit comporter 5 membres titulaires du Comité Syndical et des membres suppléants.

Ces membres doivent être élus au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel. Les listes des candidats peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir. En cas d'égalité des restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. Si les listes en cause ont également recueilli le même nombre de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Il vous est demandé de bien vouloir constituer la Commission d'appel d'offres et de procéder à l'élection de ses membres, sur la base des listes déposées et de prévoir par liste également un ordre pour les suppléants en vue du remplacement d'un membre titulaire.

Aussi, au bénéfice de ces précisions et après en avoir délibéré, je vous serais obligé de bien vouloir constituer la Commission d'appel d'offres du Syndicat Mixte Provence Fluviale telle que décrite ci-dessus et de procéder à l'élection de ses membres.

**La Présidente du Syndicat Mixte
Provence Fluviale**



Mme Danielle MILON



OBJET : Constitution de la Commission d'appel d'offres du Syndicat Mixte Provence Fluviale – Election de ses membres

Le 6 octobre 2020, à quatorze heures trente, le Comité Syndical s'est réuni dans les locaux de l'Hôtel du Département, 52 avenue de Saint-Just à Marseille, sous la présidence de Mme Danielle MILON, doyenne d'âge, M. Martial ALVAREZ étant secrétaire de séance et le quorum étant atteint.

PRESENTS :

Représentante du Département des Bouches-du-Rhône :

- Mme Danielle MILON (3 voix).

Représentant de la Métropole Aix-Marseille-Provence :

- M. Martial ALVAREZ (1 voix).

Représentante de la Communauté d'agglomération Arles-Crau-Camargue-Montagnette

- Mme Clotilde MADELEINE, suppléante de M. Jean-Michel JALABERT (1 voix).

Représentant de la Commune d'Arles :

- M. Pierre RAVOIL (1 voix).

Représentant de la Commune de Port Saint-Louis-du-Rhône :

- M. Jérôme BERNARD (1 voix).

Représentant de la Commune de Tarascon :

- M. Lucien LIMOUSIN (1 voix).

ETAIENT ABSENTS ET REPRESENTES :

Représentante du Département des Bouches-du-Rhône :

- Mme Corinne CHABAUD (3 voix) a donné pouvoir à Mme Danielle MILON.

Représentant de la Commune de Martigues :

- M. Gaby CHARROUX (1 voix) a donné pouvoir à M. Danielle MILON.

ETAIT ABSENT ET EXCUSE :

Représentant du Département des Bouches-du-Rhône :

- M. Roland GIBERTI (3 voix).

DELIBERATION

OBJET : Constitution de la Commission d'appel d'offres du Syndicat Mixte Provence Fluviale – Election de ses membres

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte Provence Fluviale, réuni en Séance Publique le 13 novembre 2019 dans l'Hôtel du Département, à Marseille, le quorum étant atteint,

Considérant qu'en application des articles L1411-5 et L1414-2 du code général des collectivités territoriales, la commission d'appel d'offres est composée du président du Syndicat Mixte ou de son représentant et de cinq membres ;

Considérant la liste des candidats composée de :

Titulaires : M. Jérôme BERNARD, M. Gaby CHARROUX, M. Jean-Michel JALABERT, M. Lucien LIMOUSIN, M. Pierre RAVIOL.

Suppléants : M. Martial ALVAREZ, Mme Nieves CASTEJON, Mme Sophie DEGIOANNI, Mme Clotilde MADELEINE, Mme Valérie MARTEL.

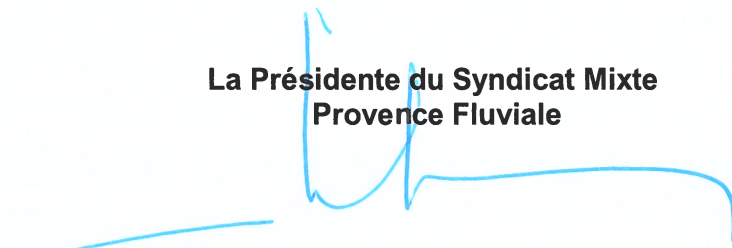
Le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, de procéder à un vote au scrutin public qui a donné les résultats suivants : liste présentée : 12 voix.

A l'issue du vote sont déclarés élus pour siéger au sein de la commission d'appel d'offres :

Titulaires : M. Jérôme BERNARD, M. Gaby CHARROUX, M. Jean-Michel JALABERT, M. Lucien LIMOUSIN, M. Pierre RAVIOL.

Suppléants : M. Martial ALVAREZ, Mme Nieves CASTEJON, Mme Sophie DEGIOANNI, Mme Clotilde MADELEINE, Mme Valérie MARTEL.

**La Présidente du Syndicat Mixte
Provence Fluviale**



M^{me} Danielle MILON